

## Économie d'impôt 2010

Mettez le Fonds de capital atlantique GrowthWorks à contribution.

### Terre-Neuve-et-Labrador

<b>Niveau de revenu imposable 2010</b>					
<b>À partir de</b>	31 279 \$	40 971 \$	62 557 \$	81 942 \$	127 022 \$
<b>Jusqu'à</b>	40 970 \$	62 556 \$	81 941 \$	127 021 \$	et plus
<b>Taux d'imposition (d'après les taux d'imposition du revenu fédéral et provincial combinés)<sup>1</sup></b>	27,65 %	34,65 %	36,40 %	40,40 %	43,40 %
<b>Cotisation REER au Fonds de capital atlantique GrowthWorks<sup>2</sup></b>	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
<b>Crédit d'impôt fédéral<sup>3</sup> (15 %)</b>	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
<b>Crédit d'impôt provincial<sup>3</sup> (20 %)</b>	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
<b>Total des crédits d'impôt</b>	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$
<b>Économie d'impôt due au REER<sup>4</sup></b>	2 765 \$	3 465 \$	3 640 \$	4 040 \$	4 340 \$
<b>Économies d'impôt totales</b>	5 515 \$	6 215 \$	6 390 \$	6 790 \$	7 090 \$
<b>Débours net d'un placement dans le Fonds de capital atlantique GrowthWorks</b>	4 485 \$	3 785 \$	3 610 \$	3 210 \$	2 910 \$

Les placements dans les fonds de capital de risque destinés aux particuliers (FCRDP) peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Les FCRDP ne sont pas garantis. Leur valeur varie fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter. Veuillez lire le prospectus du Fonds avant d'investir. En 2005, le Fonds a acquis les actifs du Fonds d'investissement des travailleurs(euses) inc. en échange d'actions de catégorie A (série Équilibrée). GrowthWorks Capital Ltd. est le principal placeur du Fonds. <sup>1</sup> Les taux d'imposition et les tranches de revenu imposable sont établis en fonction des législations fiscales fédérale et provinciales en date du 25 mai 2010 et peuvent être modifiés. <sup>2</sup> À la condition que l'investisseur n'ait pas dépassé son plafond de cotisation à un REER pour 2010 et que le taux d'imposition s'applique au montant total de la cotisation à un REER. La cotisation à un REER pour 2010 doit être faite au plus tard à la date limite prévue pour les cotisations à un REER, soit le 1er mars 2011. Les économies d'impôt dues aux cotisations REER sont soumises à certaines conditions, ne sont pas particulières au Fonds, et les montants retirés sont imposables. <sup>3</sup> Les crédits d'impôt sont assujettis à certaines conditions, y compris un remboursement si les actions ne sont pas conservées pour une période de huit ans, les crédits d'impôt fédéral et provinciaux maximaux et avoir de l'impôt à payer à l'égard duquel le contribuable peut réclamer les crédits. À Terre-Neuve-et-Labrador, pour les montants investis dans des FCRDP, le crédit d'impôt fédéral s'applique à la première tranche de 5 000 \$ investie chaque année et le crédit d'impôt provincial s'applique à la première tranche de 10 000 \$ investie chaque année.

## Économie d'impôt 2010

Mettez le Fonds de capital atlantique GrowthWorks à contribution.

### Nouveau-Brunswick

Niveau de revenu imposable 2010						
À partir de	36 422 \$	40 971 \$	72 844 \$	81 942 \$	118 428 \$	127 022 \$
Jusqu'à	40 970 \$	72 843 \$	81 941 \$	118 427 \$	127 021 \$	et plus
Taux d'imposition (d'après les taux d'imposition du revenu fédéral et provincial combinés) <sup>1</sup>	27,50 %	34,50 %	35,30 %	39,30 %	40,30 %	43,30 %
Cotisation REER au Fonds de capital atlantique GrowthWorks <sup>2</sup>	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Crédit d'impôt fédéral <sup>3</sup> (15 %)	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
Crédit d'impôt provincial <sup>3</sup> (20 %)	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Total des crédits d'impôt	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$
Économie d'impôt due au REER <sup>4</sup>	2 750 \$	3 450 \$	3 530 \$	3 930 \$	4 030 \$	4 330 \$
Économies d'impôt totales	5 500 \$	6 200 \$	6 280 \$	6 680 \$	6 780 \$	7 080 \$
Débours net d'un placement dans le Fonds de capital atlantique GrowthWorks	4 500 \$	3 800 \$	3 720 \$	3 320 \$	3 220 \$	2 920 \$

Les placements dans les fonds de capital de risque destinés aux particuliers (FCRDP) peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Les FCRDP ne sont pas garantis. Leur valeur varie fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter. Veuillez lire le prospectus du Fonds avant d'investir. En 2005, le Fonds a acquis les actifs du Fonds d'investissement des travailleurs(euses) inc. en échange d'actions de catégorie A (série Équilibrée). GrowthWorks Capital Ltd. est le principal placeur du Fonds. <sup>1</sup> Les taux d'imposition et les tranches de revenu imposable sont établis en fonction des législations fiscales fédérale et provinciales en date du 25 mai 2010 et peuvent être modifiés. <sup>2</sup> À la condition que l'investisseur n'ait pas dépassé son plafond de cotisation à un REER pour 2010 et que le taux d'imposition s'applique au montant total de la cotisation à un REER. La cotisation à un REER pour 2010 doit être faite au plus tard à la date limite prévue pour les cotisations à un REER, soit le 1er mars 2011. Les économies d'impôt dues aux cotisations REER sont soumises à certaines conditions, ne sont pas particulières au Fonds, et les montants retirés sont imposables. <sup>3</sup> Les crédits d'impôt sont assujettis à certaines conditions, y compris un remboursement si les actions ne sont pas conservées pour une période de huit ans, les crédits d'impôt fédéral et provinciaux maximaux et avoir de l'impôt à payer à l'égard duquel le contribuable peut réclamer les crédits. Au Nouveau-Brunswick, pour les montants investis dans des FCRDP, le crédit d'impôt fédéral s'applique à la première tranche de 5 000 \$ investie chaque année et le crédit d'impôt provincial s'applique à la première tranche de 10 000 \$ investie chaque année.

## Économie d'impôt 2010

Mettez le Fonds de capital atlantique GrowthWorks à contribution.

### Île-du-Prince-Édouard\*

<b>Niveau de revenu imposable 2010</b>						
À partir de	31 985 \$	40 971 \$	63 970 \$	81 942 \$	98 144 \$	127 022 \$
Jusqu'à	40 970 \$	63 969 \$	81 941 \$	98 143 \$	127 021 \$	et plus
<b>Taux d'imposition (d'après les taux d'imposition du revenu fédéral et provincial combinés)<sup>1</sup></b>	28,80 %	35,80 %	38,70 %	42,70 %	44,37 %	47,37 %
<b>Cotisation REER au Fonds de capital atlantique GrowthWorks<sup>2</sup></b>	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
<b>Crédit d'impôt fédéral<sup>3</sup> (15 %)</b>	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
<b>Crédit d'impôt provincial<sup>3</sup> (0 %)</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total des crédits d'impôt</b>	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
<b>Économie d'impôt due au REER<sup>4</sup></b>	1 440 \$	1 790 \$	1 935 \$	2 135 \$	2 219 \$	2 369 \$
<b>Économies d'impôt totales</b>	2 190 \$	2 540 \$	2 685 \$	2 885 \$	2 969 \$	3 119 \$
<b>Débours net d'un placement dans le Fonds de capital atlantique GrowthWorks</b>	2 810 \$	2 460 \$	2 315 \$	2 115 \$	2 032 \$	1 882 \$

Les placements dans les fonds de capital de risque destinés aux particuliers (FCRDP) peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Les FCRDP ne sont pas garantis. Leur valeur varie fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter. Veuillez lire le prospectus du Fonds avant d'investir. En 2005, le Fonds a acquis les actifs du Fonds d'investissement des travailleurs(euses) inc. en échange d'actions de catégorie A (série Équilibrée). GrowthWorks Capital Ltd. est le principal placeur du Fonds. <sup>1</sup> Les taux d'imposition et les tranches de revenu imposable sont établis en fonction des législations fiscales fédérale et provinciales en date du 25 mai 2010 et peuvent être modifiés. <sup>2</sup> À la condition que l'investisseur n'ait pas dépassé son plafond de cotisation à un REER pour 2010 et que le taux d'imposition s'applique au montant total de la cotisation à un REER. La cotisation à un REER pour 2010 doit être faite au plus tard à la date limite prévue pour les cotisations à un REER, soit le 1er mars 2011. Les économies d'impôt dues aux cotisations REER sont soumises à certaines conditions, ne sont pas particulières au Fonds, et les montants retirés sont imposables. <sup>3</sup> Les crédits d'impôt sont assujettis à certaines conditions, y compris un remboursement si les actions ne sont pas conservées pour une période de huit ans, les crédits d'impôt fédéral et provinciaux maximaux et avoir de l'impôt à payer à l'égard duquel le contribuable peut réclamer les crédits. Pour les montants investis dans des FCRDP, le crédit d'impôt fédéral s'applique à la première tranche de 5 000 \$ investie chaque année. \*Il n'y a actuellement pas de crédit d'impôt à l'Î-P-E. Le fonds prévoit demander son inscription à titre de FCRDP à l'Î-P-E. si un programme de FCRDP y est adopté.

## Économie d'impôt 2010

Mettez le Fonds de capital atlantique GrowthWorks à contribution.

### Nouvelle-Écosse

Niveau de revenu imposable 2010						
À partir de	29 591 \$	40 971 \$	59 181 \$	81 942 \$	93 001 \$	127 022 \$
Jusqu'à	40 970 \$	59 180 \$	81 941 \$	93 000 \$	127 021 \$	et plus
Taux d'imposition (d'après les taux d'imposition du revenu fédéral et provincial combinés) <sup>1</sup>	29,95 %	36,95 %	38,67 %	42,67 %	43,50 %	46,50 %
Cotisation REER au Fonds de capital atlantique GrowthWorks <sup>2</sup>	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Crédit d'impôt fédéral <sup>3</sup> (15 %)	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
Crédit d'impôt provincial <sup>3</sup> (20 %)	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Total des crédits d'impôt	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$
Économie d'impôt due au REER <sup>4</sup>	2 995 \$	3 695 \$	3 867 \$	4 267 \$	4 350 \$	4 650 \$
Économies d'impôt totales	5 745 \$	6 445 \$	6 617 \$	7 017 \$	7 000 \$	7 400 \$
Débours net d'un placement dans le Fonds de capital atlantique GrowthWorks	4 255 \$	3 555 \$	3 383 \$	2 983 \$	2 900 \$	2 600 \$

Les placements dans les fonds de capital de risque destinés aux particuliers (FCRDP) peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Les FCRDP ne sont pas garantis. Leur valeur varie fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter. Veuillez lire le prospectus du Fonds avant d'investir. En 2005, le Fonds a acquis les actifs du Fonds d'investissement des travailleurs(euses) inc. en échange d'actions de catégorie A (série Équilibrée). GrowthWorks Capital Ltd. est le principal placeur du Fonds. <sup>1</sup> Les taux d'imposition et les tranches de revenu imposable sont établis en fonction des législations fiscales fédérale et provinciales en date du 25 mai 2010 et peuvent être modifiés. <sup>2</sup> À la condition que l'investisseur n'ait pas dépassé son plafond de cotisation à un REER pour 2010 et que le taux d'imposition s'applique au montant total de la cotisation à un REER. La cotisation à un REER pour 2010 doit être faite au plus tard à la date limite prévue pour les cotisations à un REER, soit le 1er mars 2011. Les économies d'impôt dues aux cotisations REER sont soumises à certaines conditions, ne sont pas particulières au Fonds, et les montants retirés sont imposables. <sup>3</sup> Les crédits d'impôt sont assujettis à certaines conditions, y compris un remboursement si les actions ne sont pas conservées pour une période de huit ans, les crédits d'impôt fédéral et provinciaux maximaux et avoir de l'impôt à payer à l'égard duquel le contribuable peut réclamer les crédits. En Nouvelle-Écosse, pour les montants investis dans des FCRDP, le crédit d'impôt fédéral s'applique à la première tranche de 5 000 \$ investie chaque année et le crédit d'impôt provincial s'applique à la première tranche de 10 000 \$ investie chaque année.